MAIRIE DE PARIS

Direction de la propreté et de l'eau
2012 DPE 02
Maintien du réseau d'eau non potable et perspectives de développement de ses usages et de son extension géographique.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris dispose d'un double réseau d'alimentation en eau, potable et non potable, spécificité héritée du XIXe siècle. Les deux réseaux ont connu une évolution différente au siècle dernier. Le premier s'est étendu à l'ensemble des logements et délivre de l'eau potable à la population parisienne, le second dessert principalement les espaces publics en eau non potable.

Les usages de l'eau non potable sont allés en déclinant depuis les années 1950, et aujourd'hui l'eau non potable est prélevée essentiellement dans le canal de l'Ourcq pour répondre à des besoins municipaux, les usages privés représentant 2% de la consommation totale d'environ 50 Mm3/an. La question du devenir de ce réseau est donc posée depuis une vingtaine d'années. Plusieurs expertises, à la fois techniques et économiques, ont été lancées sans permettre de trancher sur son maintien ou son abandon. Parallèlement, pendant plusieurs décennies, toute demande de raccordement au réseau a systématiquement été refusée et les usagers privés de l'eau non potable ont été encouragés à se raccorder au réseau d'eau potable. L'incertitude liée au devenir de ce réseau avait également conduit à limiter son entretien au strict nécessaire, à savoir la réparation des fuites et le remplacement des conduites à risque.

En 2007, le Conseil de Paris a adopté, à l'unanimité, un vœu appelant au maintien du réseau, à sa remise en état et à son extension dans les nouvelles zones d'aménagement parisiennes. D'autres vœux ont suivi pour qu'une réflexion globale soit menée et qu'elle fasse l'objet d'une large concertation et d'un débat préalables.

Cela nous a conduits à organiser en décembre 2009 une Conférence de consensus, ouverte à tous, au terme de laquelle un jury, après audition d'une quinzaine d'intervenants aux domaines d'expertises très divers, s'est prononcé majoritairement pour le maintien de ce patrimoine. Le jury a estimé en outre que nous devions approfondir notre réflexion en analysant plus précisément la dimension métropolitaine de la gestion de l'eau, les enjeux bioclimatiques et l'existence de nouveaux usages pour ce réseau.

Nous avons tenu compte de ces recommandations et confié à l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) la réalisation d'une étude sur les usages possibles du réseau d'eau non potable sur le long terme, et notamment face au changement climatique. Des ateliers thématiques animés par l'APUR, en parallèle avec l'avancement de ses études, ont continué d'alimenter un processus de réflexion particulièrement riche. Parallèlement, Eau de Paris et la Ville ont étudié l'optimisation des moyens de production et de distribution du réseau d'eau non potable. Le devenir du réseau d'eau non potable a été débattu dans la concertation, et dans un climat de féconde collaboration entre les directions de la Ville, les élu-e-s, l'APUR et Eau de Paris, dont il convient de saluer le travail collectif.

Ces études ont été présentées aux membres du jury de la Conférence de consensus et de l'Observatoire parisien de l'eau ainsi qu'aux conseillers de Paris, lors d'une réunion qui s'est tenue à l'Hôtel de Ville le 28 novembre dernier. Trois scénarios d'évolution ont ainsi été envisagés, sur la base des usages actuels.

Il a d'abord été envisagé, dans un premier scénario, de satisfaire les usages actuels avec de l'eau potable. Outre les critiques qui pourraient être formulées à l'encontre de l'utilisation de l'eau potable pour nettoyer les rues et curer les égouts, l'augmentation induite sur la consommation d'eau potable pourrait

créer des tensions sur les conditions d'approvisionnement en période de forte consommation. A l'heure où les traitements pour potabiliser l'eau sont de plus en plus sophistiqués (le dernier mis en place récemment est la désinfection aux ultra-violets), et donc de plus en plus coûteux, il serait contestable d'avoir recours à de l'eau potable pour des usages qui ne requièrent pas des eaux autant traitées. De plus, le raccordement au réseau d'eau potable nécessiterait des adaptations onéreuses (installation systématique de disconnecteurs) pour éviter des risques sanitaires importants.

Le bilan économique de ce scénario serait également très défavorable, les éventuelles valorisations foncières ne compensant pas les dépenses supplémentaires engendrées par cette solution, notamment :

- le coût d'achat de l'eau potable ;

- celui de la dépose du réseau inutilisé et potentiellement dangereux pour les agents intervenant en égouts ;

- et enfin la réalisation d'une dérivation du canal de l'Ourcq pour maintenir l'écoulement en l'absence de prélèvement de l'actuelle usine de la Villette.

En ordre de grandeur sur dix ans, les dépenses s'élèveraient à plus de 800 M€ contre 150 à 200 M€ de recettes et d'économies permises par l'abandon.

Un deuxième scénario consisterait à ne pas maintenir les usages actuels **:** l'arrosage serait réduit au minimum ; les rues devraient être nettoyées par des moyens uniquement mécaniques, dont il faudrait que la Ville se dote. L'absence d'écoulement dans les égouts, pour évacuer les eaux usées de plus en plus concentrées dans certaines parties du réseau, engendrerait de fortes nuisances et des problèmes importants de salubrité pour les égoutiers. Cela nécessiterait en outre de mettre en place des dispositifs palliatifs.
Economiquement, cette solution serait aussi très déséquilibrée puisqu'elle induirait de nouvelles dépenses, tant en investissement qu'en fonctionnement, pour mettre en place ces solutions alternatives : en ordre de grandeur sur dix ans, 690 M€ de dépenses pour 150 à 200 M€ de recettes et d'économies.

Dans un troisième scénario, l'usage de l'eau non potable est maintenu, son réseau renforcé et optimisé.
Dans ce cadre, Eau de Paris a étudié les investissements de première nécessité susceptibles de garantir l'utilisation et l'entretien optimal du réseau existant. Cette approche a pris en compte l'identification des conduites présentant un état dégradé ou posant des problèmes d'exploitation.

Par ailleurs, cette solution serait économiquement plus équilibrée. Les investissements initiaux à la charge d'Eau de Paris seraient limités à 8 M€, à réaliser dans les prochaines années. La Régie Eau de Paris intègrera ces coûts dans le budget analytique de production et de distribution de l'eau non potable, budget équilibré par les ventes d'eau non potable.

La rénovation du réseau permettrait la libération d'emprises foncières sur lesquelles la Ville pourrait mener des opérations d'urbanisme. En effet, à l'issue d'un travail très poussé, Eau de Paris est en mesure de proposer une reconfiguration du réseau, qui permettrait de se passer, à l'issue de travaux, de l'usine d'Auteuil, du réservoir de Grenelle et d'une partie du réservoir de Passy. Cette libération nécessiterait un investissement supplémentaire de 9 M€ permettant à Eau de Paris de rendre son réseau indépendant des structures existantes sur les parcelles désaffectées. La Ville de Paris pourrait percevoir une recette foncière estimée à une fourchette de 22 à 44 M€ desquels il faut évidemment décompter les 9 M€ précités. Ces pistes d'aménagement urbain seront bien évidemment étudiées en lien avec les arrondissements et les riverains concernés.

Au-delà des aspects économiques, cette perspective prend tout son sens dans un contexte de changement climatique et de raréfaction de la ressource qui incite à élargir le champ des usages de l'eau non potable en ville, contribuant à la biodiversité de la cité, à son rafraîchissement en cas de fortes températures mais également à ses activités économiques puisque la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain,

Climespace et des bailleurs sociaux ont déjà indiqué leur intérêt pour de nouveaux raccordements au réseau d'ENP.

En raison de la concentration d'activités qu'elle accueille et de la densité de son urbanisme, Paris génère des « îlots de chaleur », c'est-à-dire des hausses de température que l'on constate généralement lors d'épisodes caniculaires. Ainsi, en 2003, la différence de température entre Paris et la grande couronne a pu atteindre plus de 8°C d'écart. Des expériences menées au Japon ou en Allemagne ont montré que l'eau permettait de rafraîchir l'air ambiant et qu'elle était un élément clef pour lutter contre les îlots de chaleur. C'est un nouvel usage potentiel qui ne nécessiterait pas d'utiliser de l'eau potable. Néanmoins, la question de l'impact sur la ressource en eau reste entière. D'où la réflexion menée par l'APUR afin d'alimenter le réseau d'eau non potable grâce à un cocktail d'eau : eaux usées traitées, eaux d'exhaure, eaux de chauffage et de climatisation, eaux pluviales, eaux grises… La variété et la disponibilité des ressources alternatives seront un atout pour une gestion économe et globale des ressources en eau.

Enfin, le réseau d'eau non potable ayant été à l'origine conçu à l'échelle de l'ancien département de la Seine, les communes et départements limitrophes pourraient demander à être raccordés. Des contacts prometteurs sont d'ores et déjà en cours et le réseau d'eau non potable fait d'ailleurs partie des trente priorités de la Ville en ce qui concerne la métropolisation de ses politiques publiques.

En conclusion, alors que de grandes métropoles telles que Madrid, Londres ou Tokyo envisagent ou développent des doubles réseaux pour limiter le recours inutile à une eau potable de grande qualité, Paris dispose déjà de cet avantage considérable dont elle ne doit pas se priver. Cet acquis historique, qui peut répondre pleinement aux nouvelles préoccupations en matière de préservation de l'environnement et de maîtrise des consommations d'eau potable, doit aujourd'hui être préservé. En reconfigurant ainsi son réseau d'eau non potable, Paris fait preuve de sa capacité à répondre aux enjeux d'aujourd'hui, tout en envisageant ceux de demain et en valorisant son patrimoine.

Il est donc proposé de :

1. maintenir le réseau d'eau non potable en optimisant son fonctionnement ;

2. demander à Eau de Paris de :

a. réaliser les investissements de première nécessité ;

b. de lancer, lorsque les décisions de valorisation des parcelles désaffectées auront été prises et précisément arrêtées, les travaux de réseau préalables à la libération des implantations foncières non nécessaires au maintien de l'activité de production et distribution de l'eau non potable ;

c. engager un programme d'entretien du patrimoine de l'eau non potable ;

3. poursuivre les études sur les trois axes majeurs d'utilisation à moyen ou long terme du réseau d'eau non potable : la diversification des sources d'alimentation du réseau (eaux d'exhaure, eau non potable) et la prise en compte des dimensions bioclimatique et métropolitaine (services municipaux, Eau de Paris et APUR).

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris

2012 DPE 2 Maintien du réseau d'eau non potable et perspectives de développement de ses usages et de son extension géographique

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Municipal**,**

Vu le code des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du par lequel le Maire de Paris lui demande l'approbation du maintien du réseau d'eau non potable et d'étudier les perspectives de développement à moyen et long terme

Sur le rapport présenté par Mme Anne LE STRAT au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le maintien du réseau d'un réseau d'eau non potable et son optimisation.

Article 2 : Il est demandé à Eau de Paris de réaliser les investissements de première nécessité et d'engager un programme d'entretien du patrimoine de l'eau non potable.

Article 3 : Les dépenses nécessaires à la libération des implantations foncières non indispensables au maintien de l'activité de production et distribution de l'eau non potable, sont évaluées à un montant total de 9 M€, et seront intégrées dans le bilan foncier de chaque opération d'aménagement.

Article 4 : Il est demandé à Eau de Paris de poursuivre les études, en lien avec les services municipaux et l'APUR, sur les trois axes majeurs d'utilisation à moyen ou long terme du réseau d'eau non potable : la diversification des ressources et la prise en compte des dimensions bioclimatique et métropolitaine.